

Réduire les émissions de gaz à effet de serre



Préserver les ressources naturelles,
valoriser les ressources locales



Agir solidairement



Agenda 21

de Besançon

Charte de l'environnement

du Grand Besançon

2007



« La Terre ne nous appartient pas ;
c'est un trésor que nous devons
préserver pour nos enfants
et les enfants de nos enfants ».

Sitting Bull (Chef des Sioux du Dakota 1831-1890)

150 actions déclinées en 3 thèmes

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

17 actions - Dans le déplacement des personnes

*30 actions - Dans le bâti résidentiel et tertiaire,
l'urbanisme et la voirie*

Préserver les ressources naturelles, valoriser les ressources locales

12 actions - L'eau

37 actions - La biodiversité des espaces naturels

11 actions - La gestion et la réduction des déchets

4 actions - Les matériaux de construction

5 actions - L'espace (sol et foncier)

Agir solidairement

15 actions - Renforcer la solidarité

*4 actions - Faire de la commande publique un levier
de développement durable*

15 actions - Mobiliser les habitants



*Agir aujourd'hui
pour mieux vivre demain*



Agenda 21

de Besançon

Charte de l'environnement

du Grand Besançon

Permettre à tous l'accès au développement, quelle que soit sa condition, et laisser aux générations futures les possibilités de construire leur avenir, tel est l'enjeu du développement durable. Il faut pour cela réconcilier l'homme et la nature, préserver les écosystèmes.

Nous n'avons maintenant plus le choix ni le temps.

À l'échelle de notre territoire, la Ville de Besançon et le Grand Besançon ont décidé d'unir leur force et leur expérience pour inscrire le développement durable dans un programme de 150 actions qui vise à améliorer la qualité de la vie, à préserver les ressources naturelles locales et la biodiversité, à faire des économies et à être plus solidaire.



Préserver les ressources naturelles locales, être plus solidaire.

Je suis fier de cette collaboration au profit du développement durable qui nous concerne toutes et tous. Chacun à notre niveau de responsabilité, des collectivités territoriales aux particuliers, en passant par les entreprises, les associations... nous mettrons en œuvre ce programme. Cette plaquette n'a d'autre objectif que d'inciter ainsi chacun de nous à construire notre avenir. C'est un formidable défi à relever.

Jean-Louis FOUSSERET
*Maire de Besançon
Président du Grand Besançon*



89 % *En 1999, 89 % de l'approvisionnement énergétique de la planète reposait sur les énergies fossiles : pétrole, charbon et gaz naturel.*

+ de 50 % *En France, plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre sont imputables aux transports, à l'habitat et au tertiaire.*

On a tous besoin d'une meille

Se déplacer autrement

Rouler propre, c'est bien !

La Ville et le Grand Besançon s'engagent à augmenter la proportion de véhicules légers peu polluants (GPL, GNV - gaz naturel de ville - ou électriques) : 75 % de la flotte municipale d'ici 2008.

En commun c'est mieux

Le réseau urbain et périurbain Ginko du Grand Besançon travaille à l'amélioration de l'efficacité du transport en commun sur le territoire et réfléchit, entre autres, à la mise en place de voies et de lignes réservées.

En vélo, aussi !

Côté deux roues, la Ville poursuivra le développement des pistes cyclables : chaque année, cinq kilomètres de plus et suppression de dix points noirs. Par ailleurs, le Grand Besançon favorisera l'utilisation du vélo sur l'ensemble de l'agglomération.

Aménager la ville

Le bois, quelle énergie !

Le bois est une ressource locale à valoriser : abondant, plus propre et économique, son utilisation en tant qu'énergie thermique est prometteuse. Aussi, la Ville et le Grand Besançon se mobilisent en construisant respectivement une chaufferie bois à Planoise et une plate-forme de stockage sur le territoire.

Le solaire est dans l'air

L'énergie solaire photovoltaïque est propre, silencieuse et inépuisable. Après l'installation de 350 m² de capteurs photovoltaïques au Centre technique municipal, qui captent la lumière du soleil pour la convertir en électricité (40 000 kWh/an), la Ville intensifie ses efforts : les bâtiments municipaux seront, chaque fois que possible, équipés de procédés de production d'eau chaude solaire.

Les constructions de demain

La Ville adoptera une démarche s'approchant de la Haute qualité environnementale (HQE) ; chaque projet de construction ou

de réhabilitation devra utiliser des matériaux respectant l'environnement, et être plus économe en énergie que les normes ne l'imposent.

Vous souhaitez intégrer cette démarche dans votre projet de construction ?

L'EIE (Espace info énergie) est là pour vous accompagner.

Mise en lumière

La Ville de Besançon utilisera pour l'éclairage public des solutions économes ; sur plus de 80 km de rues, la consommation sera diminuée de 40 %, sans perte de confort visuel.

L'énergie s'affiche

La Ville et le Grand Besançon s'associent à la campagne européenne Display en affichant les consommations d'énergie sur 50 bâtiments municipaux à Besançon, et dans les autres communes du Grand Besançon qui seraient volontaires. Les postes les plus consommateurs en énergie seront identifiés et des moyens spécifiques mis en œuvre afin de mieux maîtriser la demande d'énergie de ces bâtiments.



80 % Sur le territoire bisontin,
80 % des déplacements s'effectuent
en voiture individuelle.

ure atmosphère



Agenda 21

de Besançon

Charte de l'environnement du Grand Besançon

Phénomène naturel, l'effet de serre permet la vie sur terre en maintenant la température de notre planète à +15°C. Cependant, les gaz à effet de serre (CO₂ et CFC) émis par les activités humaines accentuent ce phénomène provoquant un réchauffement de la planète. En France, les transports et l'habitat sont les deux secteurs qui connaissent une augmentation de leurs émissions de CO₂. La Ville de Besançon et l'Agglomération du Grand Besançon ont donc retenu, pour ce premier objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de consacrer leurs efforts sur les déplacements et le bâti à travers quarante-sept mesures très concrètes.



« Marchons vers l'école »

Besançon participe à l'opération « Marchons vers l'école » qui vise au changement d'habitude de déplacement, en préconisant une réduction de l'utilisation de la voiture particulière au bénéfice d'autres modes moins polluants et plus sûrs. La Ville, avec l'appui des écoles et des parents, souhaite développer cette action dans 14 écoles d'ici 2008.



De quel bois je me chauffe !

La nouvelle chaufferie bois de la Ville, avec une puissance de 6 MW, chauffe l'équivalent de 2 500 logements dans le quartier de Planoise. Le remplacement du fioul par du bois provenant des forêts proches de Besançon permet d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 10 000 tonnes de CO₂ par an. La construction d'une plate-forme de stockage contribuera à la structuration de la filière bois locale.



Le soleil s'invite à la maison

Recourir à l'énergie solaire, c'est investir dans l'avenir de la planète, tout en réalisant des économies importantes sur sa facture d'électricité ou de gaz. La Ville de Besançon apportera une aide financière aux Bisontins qui installent des capteurs solaires pour la production d'eau chaude. Cette incitation financière pourra également bénéficier aux organismes logeurs.



1 *Un habitant sur 5 n'a pas accès à l'eau potable et plus de 1 sur 2 n'est pas raccordé à un système d'assainissement.*

+ de 15 % *En Europe, on estime que 15 % à 40 % des plantes auront disparu avant 100 ans.*

Ressources d'aujourd'hui, ressources de demain

Économiser les ressources

Eau, une consommation maîtrisée

La Ville encourage les initiatives en matière d'économie d'eau. Elle favorise l'installation de compteurs individuels dans les immeubles collectifs qui en sont dépourvus et aide financièrement les Bisontins qui installent des bacs de récupération des eaux de pluie.

Ville durable, ville compacte, ville conviviale

Pour limiter la consommation de l'espace, ressource de plus en plus précieuse, et pour mieux maîtriser les déplacements automobiles, la Ville favorisera, dans ses projets d'aménagement urbain, de nouvelles formes architecturales. L'objectif est d'offrir des logements aussi attractifs que les maisons individuelles, mais moins gourmands en espace.

Ville et campagne s'alimentent

Pour valoriser la proximité entre la ville et la campagne, le pain bio des cantines des écoles de Besançon est fabriqué à partir de

blé de Franche-Comté. Par ailleurs, notamment grâce au programme «Sauge» de développement de l'agriculture périurbaine, des produits frais locaux sont proposés aux pensionnaires des restaurants des logements foyers.

Matériaux de choix

La protection et la valorisation des ressources naturelles locales touchent aussi les matériaux de construction. Pour éviter d'en chercher ailleurs, la Ville favorisera la réutilisation des matériaux provenant de démolitions. Afin de préserver les forêts des pays tropicaux, le bois exotique ne sera plus accepté dans les constructions de la Ville.

Assurer le maintien de la biodiversité

Biodiversité en ville

La préservation de la biodiversité passe par la lutte contre la pollution de l'eau, de l'air, des sols, ainsi que par la valorisation des collines, forêts et espaces verts bisontins. Des «corridors écologi-

ques» seront aménagés pour assurer une continuité des habitats de la faune et la flore.

La nature au bout de la rue

La Ville de Besançon créera 60 km de parcours entre les collines, dans les forêts, mais aussi entre les différents espaces verts... pour des balades à pied ou à vélo, sur l'ensemble du territoire.

Parallèlement, le Grand Besançon mettra en valeur 900 km de sentiers. Par ailleurs, un parc urbain sera aménagé à Planoise. Des animations, telles que «nature et culture», seront autant d'occasions de visiter les squares, places et jardins près de chez vous.

L'appel de la forêt

La Ville de Besançon étendra le périmètre de gestion durable à l'ensemble de son patrimoine forestier de manière à préserver la diversité de la faune et la flore. A Chailluz, la «Petite école dans la Forêt», lieu d'éducation à l'environnement, verra sa capacité d'accueil augmenter.



Agenda 21

de Besançon

Charte de l'environnement

du Grand Besançon

36,7 %

Les espaces verts communaux couvrent 2 408 hectares, soit 36,7 % de la superficie totale de Besançon.



Exposées à une demande croissante liée à l'augmentation de la population mondiale et à l'urbanisation, les ressources naturelles se dégradent et s'épuisent.

Leur bonne gestion est devenue un enjeu stratégique. Trois planètes comme la nôtre seraient nécessaires pour généraliser le mode de vie bisontin à tous les humains. Sur notre territoire, 69 actions seront réalisées d'ici 2008 par la Ville et le Grand Besançon. Elles passent par la préservation des ressources en eau, la préservation de la biodiversité, la réduction et le tri des déchets et un meilleur choix des matériaux de construction.



De l'eau au quotidien

Distribuée en régie pour une meilleure maîtrise des coûts, l'eau de Besançon est produite selon un processus qui nécessite des investissements permanents. Les efforts seront poursuivis avec notamment la protection des périmètres de captage, et par ailleurs, la construction d'ouvrages de stockage et de traitement des eaux de pluie et des eaux usées. Une certification environnementale (ISO 14001) vient d'être obtenue.



Espaces verts : tout bio

La Ville s'est engagée dans une démarche de gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement : préservation de la diversité biologique, de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et protection de la population et du personnel. Elle use de pratiques plus durables : lutte biologique contre les parasites pour éviter les insecticides, désherbage thermique, paillage, arrosage à l'eau de pluie... qu'elle souhaite étendre sur l'ensemble de la commune.



Le tri c'est la classe !

Pour acquérir les bons réflexes, mieux vaut commencer dès le plus jeune âge. Le Grand Besançon lancera un programme de sensibilisation des enfants dans l'ensemble des écoles de l'agglomération sur le thème de la réduction des déchets. Les enfants seront invités à trier à l'intérieur même de leur classe.



**815
millions**

815 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde.

**+ de
3,9 %**

le taux de personnes ayant un emploi, mais vivant sous le seuil de pauvreté, est passé de 3,9 à 5,4 % entre 1970 et 2001.

Tous ensemble, destins liés par la solidarité

Encourager la participation de tous

Pour permettre à la population de participer à l'élaboration des projets afin d'aboutir à des choix partagés, la Ville de Besançon et le Grand Besançon souhaitent favoriser les démarches de concertation et de démocratie participative en s'appuyant notamment sur les instances existantes : Conseils de quartier, Conseil des sages, Conseil bisontin des jeunes et Conseil de développement participatif. Des formations seront proposées à ces acteurs ; les échanges avec les services de la Ville et du Grand Besançon seront améliorés.

Regards tournés vers le sud et l'est

La solidarité s'exprime aussi hors de nos frontières. La Ville agit en faveur de la paix et du rapprochement des peuples palestinien et israélien. A Bistrita, en Roumanie, Besançon met en place une coopération de type «participative» non seulement avec les institutions, mais également avec les associations des deux villes.

Accessible, c'est possible

Se déplacer librement est un droit essentiel, même pour les personnes à mobilité réduite. La Ville et le Grand Besançon continuent d'étendre les dispositifs d'accessibilité aux espaces publics :

bâtiments, voirie, stationnement, transport en commun, espaces verts... Par ailleurs, ils s'engagent, avec les organismes logeurs, à réaliser des logements adaptables aux éventuels handicaps (accès à la chambre élargi, prises à hauteur de fauteuil...)

Tous à l'informatique

Avec le cartable numérique pour tous les élèves de CE2, «1000 ordi» à l'école, «mon association pr@tic», le portail éducatif, et l'ouverture des Cyber-bases, Besançon poursuit son action pour permettre l'accès de tous à l'informatique. Parallèlement, le Grand Besançon reconduit son opération «Ordiclasse» qui met en réseau les écoles de l'agglomération.

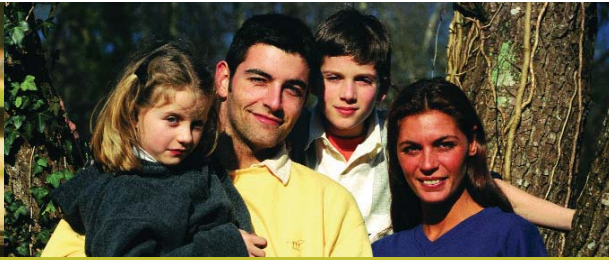


Agenda 21

de Besançon

Charte de l'environnement

du Grand Besançon



x4 le revenu annuel médian par quartier peut varier du simple au quadruple dans notre territoire.



La solidarité est l'un des grands principes du développement durable que ce soit entre les générations présentes et futures, entre les différentes catégories sociales, ou encore entre les territoires et les pays. Convaincus de leur rôle de levier, la Ville et le Grand Besançon souhaitent mobiliser les habitants autour de projets et de valeurs communs, en faisant vivre concrètement et quotidiennement la démocratie participative et la coopération territoriale locale. D'autres actions visent à faire évoluer les relations avec les pays du Sud et de l'Est.

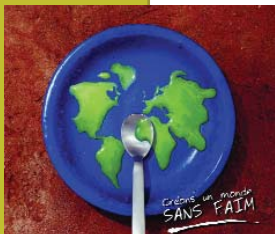
Coopération en terre africaine

Apprendre la fabrication du compost, abandonner progressivement l'usage des pesticides au profit de traitements phytosanitaires à base d'extraits végétaux, se former au maraîchage biologique, est une demande forte des villageois du département de Douroula (Burkina Faso) jumelé avec Besançon depuis 20 ans. C'est la démarche de ces villageois que soutiennent la Ville avec son partenaire burkinabè, le Centre Écologique Albert Schweitzer. Une démarche difficile mais riche d'avenir.



Soyons solidaires

Alter Égaux, « AlimenTerre » (marché solidaire lors de la journée mondiale de l'alimentation), Semaine de la solidarité internationale avec son village des droits de l'enfant, Marché de Noël solidaire, sont des manifestations que la Ville soutient pour mobiliser les habitants autour du partage et faire réfléchir sur nos choix de consommation.



Pour des achats publics éthiques

Le pouvoir économique des collectivités représente un outil de soutien au développement durable. La Ville et le Grand Besançon se donneront les moyens d'agir en consommateurs acteurs en intégrant des critères environnementaux, éthiques et solidaires dans leur politique d'achat. C'est ainsi que, d'ores et déjà, une « clause d'insertion » est intégrée dans les marchés publics de la Ville, afin de pouvoir faire réaliser des travaux par des entreprises qui emploient des personnes en grande difficulté.



Agir

Agir à la maison

- Trier les déchets
- Préférer une douche rapide au bain
- Éteindre la veille des appareils électriques
- Boire de l'eau du robinet
- Réparer les fuites d'eau
- Modérer la température des pièces

Agir en tant que citoyen

- Voter aux élections
- Faire partie d'une association
- S'intéresser aux projets communaux et à la vie de son quartier
- S'associer à des projets de coopération avec d'autres pays



Agir au bureau

- Profiter de la lumière naturelle pour l'éclairage
- Éteindre complètement les appareils, ne pas les laisser en « veille »
- Imprimer les documents en recto/verso

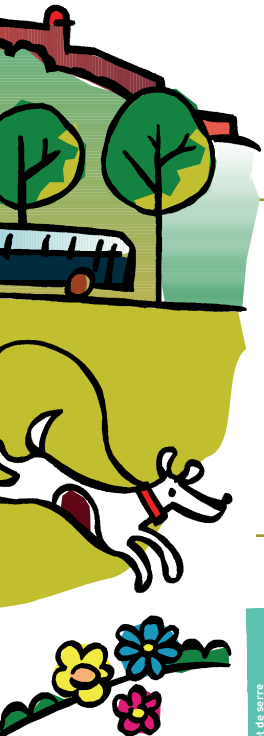
Agir en consommateur acteur

- Préférer les appareils ménagers moins gourmands en électricité et en eau
- Acheter des produits « équitables »
- Privilégier les produits locaux
- Utiliser son panier ou des sacs réutilisables
- Préférer les produits avec peu d'emballage
- Éviter d'acheter des meubles en bois exotique

Agir

Agir dans les déplacements

Privilégier les transports en commun,
la marche, le vélo et le covoiturage
Laisser sa voiture au garage pour
les petits trajets
Réfléchir au choix de son carburant
Rouler tranquillement et
bien entretenir son véhicule



Agir en promenade

Respecter la faune et la flore
Suivre les sentiers balisés
Maintenir la propreté d'un site
Surveiller son animal domestique
et ne pas le laisser dénicher
les couvées au printemps



Agenda 21

de Besançon

Charte de l'environnement
du Grand Besançon



Ville de
Besançon



Agir autrement c'est possible...

Être écocitoyen, c'est avoir conscience à chaque instant que nos comportements ne sont pas anodins et que tous les gestes comptent. Agir autrement, c'est possible ! Chacun d'entre nous, à son niveau, peut contribuer au développement durable grâce à quelques gestes simples, responsables, efficaces et de surcroît économiques.



Agenda 21

de Besançon

Chartre de l'environnement

du Grand Besançon



Ville de
Besançon

**Le programme complet
est accessible à l'adresse suivante :**

www.besancon.fr/agenda21

*Brochure également disponible
sur simple demande par courrier :*

**Mission développement durable
Mairie de Besançon
2, rue Mégevand - 25034 Besançon cedex**

ou

developpement.durable@besancon.fr

ou

**Communauté d'agglomération
du Grand Besançon
Service environnement
La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon cedex**

Les élus en charge du dossier :



Benoît CYPRIANI

Conseiller municipal de la Ville de Besançon
Délégué à l'Agenda 21



Françoise PRESSE

Vice-présidente du Grand Besançon
Vice-présidente de la commission Environnement



Pascal DUCHEZEAU

Vice-président du Grand Besançon
Vice-président de la commission Environnement